

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : DOUZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE
(12 février 2024)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 février deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick.

**Approbation de la
convention d'accueil
d'un collaborateur
occasionnel,
bénévole dans le
cadre de la mise en
place d'un vélobus**

Etaient excusés : BASSET Jean-Paul est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Sylvain RENAUD

EXPOSE

Dans le cadre du projet Moby sur l'écomobilité scolaire, il est envisagé de mettre en place un vélobus pour les trajets scolaires. Il s'agit pour l'instant d'une expérimentation qui se déroulera d'avril à juillet 2024.

Dans certaines circonstances, une commune peut bénéficier de la collaboration bénévole de certaines personnes pour l'exécution de ses missions de service public.
La mise en place de ce vélobus justifie le recours à des collaborateurs occasionnels.

En cas d'accueil d'un bénévole, une convention de bénévolat devra être conclue entre l'autorité territoriale et le bénévole.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention type la participation de bénévoles et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le projet de convention joint en annexe,
VU l'avis favorable des commissions réunies du 30 janvier 2024
Le rapporteur entendu,

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29
Présents à la séance :
23

Le Conseil a été
convoqué le :
6 février 2024

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 13 février 2024

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel, bénévole dans le cadre de la mise en place d'un vélobus.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel, bénévole dans le cadre de la mise en place d'un vélobus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

